ID: 064-216400069-20210409-202109041-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents : 10

Absents: 1

Nombre de suffrages exprimés :

> Pour: 11 Contre: Abstentions:

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s):

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation 02/04/2021

Date d'affichage 02/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du :

......

2021-0904-1: FIXATION DES TAUX IMPOTS LOCAUX 2021

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

La taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà disparu pour 80% de la population. À partir de cette année (et jusqu'à sa disparition totale), les impôts acquittés par les 20% restant sont perçus par l'État.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) aux communes. Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 13.47% et le taux communal à 11.54%, le nouveau taux communal de TFB s'élèvera à 25.01%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne génèrera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale «attribué».

Jusqu'en 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé. Le Conseil Municipal n'a donc pas de pouvoir de décision en la matière.



ID: 064-216400069-20210409-202109041-DE

Monsieur le Maire précise que le montant des impôts locaux est calculé à partir des bases d'imposition, évolutives chaque année et sur lesquelles la Commune n'a pas la main, et des taux votés par les différentes collectivités.

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

OUI l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	Taux de l'année	Taux votés en 2021	Bases 2021	Produits 2021
TFB	11.54	25.01	1 136 131	220 513
TFNB	27.37	27.37	22 500	6 158
			Produit fiscal attendu	226 671

DONNE pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus ;

INDIQUE que le produit fiscal attendu pour l'année 2021 est donc de 226 671 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS Le Maire.



Affiché le

ID: 064-216400069-20210409-202104092-BF

55 D

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 10

Absents: 1

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 6 Contre :

Abstentions: 5

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s):

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation 02/04/2021

Date d'affichage 02/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du :

......

2021-0904-2 : BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

<u>Investissement</u>

Dépenses: 676 342.96

Recettes: 734 392.27

Fonctionnement

Dépenses: 1 353 742.96

Recettes: 1 353 742.96

Pour rappel, total budget

<u>Investissement</u>

Dépenses : 798 662.61 (dont 122 319.65 de RAR) Recettes : 798 662.61 (dont 64 270.34 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 353 742.96 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 1 353 742.96 (dont 0,00 de RAR)

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.

Mairie d'ACCOUS
Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

644400

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

SLO~

ID: 064-216400069-20210413-202104093-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 10

Absents: 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 6 Contre :

Abstentions : 5

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s):

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation 02/04/2021

Date d'affichage 02/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du :

......

2021-0904-3 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

<u>Investissement</u>

Dépenses : 54 235.43

Recettes: 64 235.43

Fonctionnement

Dépenses : 130 147.78 Recettes : 130 147.78

Pour rappel, total budget

<u>Investissement</u>

Dépenses: 64 235.43 (dont 10 000.00 de RAR)

Recettes: 64 235.43 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses: 130 147.78 (dont 0,00 de RAR)

Recettes: 130 147.78 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus. Ont signé au registre les methores présents.

Pour extrait certific conformer
Fait à ACCOUS

Le Maire,

Mairie d'ACCOUS
Place de la Mairie - 64490 ACCOUS
Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

644490

ID: 064-216400069-20210409-202109044-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 10

Absents: 1

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 7

> Contre : Abstentions : 4

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s):

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s):

Etal(ent) excusé(s):

Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation 02/04/2021

Date d'affichage 02/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du

......

2021-0904-4: BUDGET LOT ISEYE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 118 852.15 Recettes : 118 852.15

Fonctionnement

Dépenses : 73 705.00 Recettes : 73 705.00

Pour rappel, total budget

<u>Investissement</u>

Dépenses: 118 852.15 (dont 0,00 de RAR)

Recettes: 118 852.15 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses: 73 705.00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes: 73 705.00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fait à ACCOUS

Le Maire.

Mairie d'ACCOUS Place de la Mairie - 64490 ACCOUS Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

ID: 064-216400069-20210409-202104095-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 10

Absents: 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11 Contre : Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s):

Mme CAPPICOT Fuensanta donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAPPICOT Fuensanta

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation 02/04/2021

Date d'affichage 02/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.J.J....

et publication du :

......

2021-0409-5 : RENOVATION GITE D'ETAPE ET DE SEJOUR MAISON DESPOURRINS

Actualisation du tableau de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-0210-1 du 2 octobre 2020.

À ce jour, le Département nous a accordé une subvention de 20 % (soit 72 000 €) et la Région une subvention de 10.4 % (soit 37 500 €).

Nous sommes en attente d'une subvention de 30 % de l'État (soit 108 000 €) et nous sollicitons le Parc National pour une aide de 8.33 %, soit 30 000 €.

Il présente le nouveau montage financier de l'opération :

	TAUX	MONTANT HT
Montant de l'opération	100 %	360 000 €
Département	20 %	72 000 €
Conseil Régional	10.42 %	37 500 €
Etat / DSIL	30 %	108 000 €
Parc National	8.33 %	30 000 €
Autofinancement commune	31.25 %	112 500 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID: 064-216400069-20210409-202104095-DE

Ouī cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE

le nouveau tableau de financement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS Le Maire,

